

Image not found or type unknown



Renumeration en cheque cadeau pour un non greviste

Par **laurent71**, le **07/01/2008** à **22:54**

Bonjour, rn
Mon entreprise a été en grève dernièrement. rn
75% des salariés ont fait grève. rn
Afin de récompenser les non grevistes, la direction a décidé d'offrir des chèques cadeaux (de différents montants selon les responsabilités) aux non grevistes. rn
Ma question est de savoir si cela est légal, si ce n'est pas une forme de discrimination, et si le montant de ses chèques cadeaux est imposable. rn
Merci .